

**Arrêté DSM1/ n° 85/2021 portant modification de l'arrêté DSM1/n°33/2019  
relatif à la composition du comité technique spécial du rectorat de l'académie de La Réunion**

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE DE LA RÉUNION**

- **Vu** le code de l'éducation, notamment son article R. 222-10 ;
- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- **Vu** la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- **Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- **Vu** l'arrêté du 8 avril 2011 modifié par l'arrêté du 10 mars 2014 et par l'arrêté du 29 mai 2018, portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- **Vu** le procès-verbal des élections professionnelles en date du 6 décembre 2018 et la dernière signature reçue en date du 7 mars 2019 ;
- **Vu** l'arrêté n°DSM1/2019/09 du 31 janvier 2019 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au comité technique spécial des services académiques du rectorat de l'académie de La Réunion et le nombre de sièges attribués à chacun d'elles ;
- **Vu** l'arrêté DSM1/n°25/2019 du 24 avril 2019 portant désignation des représentants du personnel au comité technique spécial des services académiques du rectorat de l'académie de La Réunion ;
- **Vu** l'arrêté DSM1/n°79/2019 relatif à la composition du comité technique spécial du rectorat de l'académie de La Réunion ;
- **Vu** la désignation des agents qui siégeront au nom du SNPTES en date du 22 avril 2021 ;
- **Vu** l'arrêté DSM1/n°61/2021 du 27 avril 2021 relatif à la composition du comité technique spécial du rectorat de l'académie de La Réunion ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 2 de l'arrêté DSM1/n°33/2019 du 13 mai 2019 susvisé est modifié comme suit :

La liste des représentants du personnel au comité technique spécial des services académiques du rectorat de la région académique La Réunion est arrêtée comme suit :

<b>Au titre de</b>	<b>En tant que membres titulaires</b>	<b>En tant que membres suppléants</b>
<b>FSU</b>	Jean Odel OUMANA Daisy VIRGINIE	Sophie BÈGUE Aude-Valérie LAURET
<b>SNPTES</b>	Harry BAILLIF Henri POINY-TOPLAN Jean David BOYER	Corine BOYER Jean Michel MORISSE Ma Yin Cheung ASSING
<b>UNSA EDUCATION</b>	Denis URBINO Danièla SITALAPRESAD Brigitte DORO-MIQUEL	René ANGAMA Jean-Michel PERRIER Jean Yan GOVINDIN
<b>RESISTANCE CGTR – SAIPER - SUD</b>	Marie-Lyne SOUBADOU	Marie-Claire BEGUE
<b>FNEC FP FO</b>	Arlette ERAPA-VARDIN	Pierrot PATOU PARVEDY

**Article 2 :** Les arrêtés DSM1/n°79/2019 du 25 novembre 2019 et DSM1/n°61/2021 du 27 avril 2021 modifiant l'arrêté DSM1/n°33/2019 du 13 mai 2019 relatif à la composition du comité technique spécial du rectorat de l'académie de La réunion sont abrogées.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région académique La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 11 OCT 2021

Pour la Rectrice et par délégation,  
Le secrétaire général de l'académie

Francis FONDERFLICK